



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

**Présents :** Mme ACCABAT, Mme ACKERMANN, Mme BRAEMS, Mme BRENAC, Mme CANET, Mme CHEVANCE, M. CHARRON, M. COTIGNY, M. COUINEAU, M. DECOMBE, M. DEGRAVE, Mme DISERVI, M. ENGERAND, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SOURIAU.  
**Absente :** Mme TOLKER-NIELSEN  
**Secrétaire de séance :** M. GOMPERTZ

---

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les règles de droit commun concernant la tenue des conseils municipaux s'appliquent à nouveau (article 8 de la loi 2021-689 sur la sortie de l'état d'urgence sanitaire).

Cependant dans un contexte sanitaire toujours particulier, lié à la pandémie de COVID 19, des règles sanitaires doivent continuer à être respectées :

- La séance se tient à la mairie. Les règles sanitaires en vigueur sont appliquées :
  - distanciation sociale,
  - mise à disposition de masques (port du masque « recommandé »),
  - mise à disposition de solution hydro-alcoolique.

Mme Brenac, Maire de Chavenay, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à M. Bertrand Degrave, qui entre au Conseil en remplacement de Mme Danièle Scheffer, démissionnaire.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé avec une abstention (M. Charron qui était absent à la séance).

### **2 – Approbation du rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)**

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) communaux à la Communauté de Communes Gally-Mauldre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été adopté à l'unanimité des présents le 22 septembre 2021.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Gally-Mauldre réunie le 22 septembre 2021.

*Extrait des délibérations :*

*LE CONSEIL MUNICIPAL,*

*VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre n°2019-09-42 du 25 septembre 2019 approuvant le transfert à la CC Gally Mauldre de la compétence contribution budgétaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,*

*VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre n° 2019-12-54 du 4 décembre 2019 approuvant le report au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du transfert précité,*

*VU la décision approuvant le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) en date du 22 septembre 2021,*

*Approuve le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Gally-Mauldre réunie le 22 septembre 2021.*

*Vote à l'unanimité*

### **3 – Approbation de la Convention Territoriale Globale de service aux familles (CAF)**

Mme le Maire explique que cette nouvelle convention remplace le précédent contrat « Enfance Jeunesse ». Cette nouvelle convention permet d'élargir les champs d'action portant sur la petite enfance et le social. Toute action qui ne figure pas dans la convention pourra être ajoutée à tout moment par avenant.

*Extrait des délibérations :*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Considérant la proposition de Convention Territoriale Globale de service aux familles adressée par la Caisse Allocations Familiales (CAF) des Yvelines, pour succéder au Contrat Enfance Jeunesse qui s'est achevé le 31 décembre 2020,*

*Le Conseil municipal,*

- 1. DECIDE d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale ci-annexée à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2021 à 2024*
- 2. DECIDE d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution*

*Vote à l'unanimité*

### **4 – Demande d'adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence Gaz du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)**

*Extrait des délibérations :*

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*VU LE Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 5211-17*

*VU la délibération du 4 décembre de la commune de Sonchamp demandant le transfert au Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz ;*

VU les statuts du SEY ;

VU la délibération n02021-17 du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) acceptant le transfert de la compétence Gaz de la commune de Sonchamp ;

**Considérant** que la commune de Chavenay est membre du SEY,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence Gaz du Syndicat d'Energie des Yvelines.

Vote à l'unanimité

## **5 - Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 de la commune**

M. Charron précise qu'il manquait 1000 euros sur l'article 66-111 « intérêts d'emprunt » : la somme manquante sera prélevée sur les charges générales (chapitre 011, fourniture de petit équipement).

Extrait des délibérations :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°17\_2021 du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 de la commune,

**Considérant** l'insuffisance de crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 66 pour le remboursement des intérêts d'emprunt suite à une erreur matérielle lors de l'élaboration du budget primitif 2021,

Il est proposé au Conseil municipal de transférer du chapitre 011 au chapitre 66 les crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt, soit 1 000 €.

Après en avoir délibéré, décide de procéder aux modifications suivantes :

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b><u>Fonctionnement</u></b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>
011	60632	- 1000			
66	66111	+ 1 000			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

La section de fonctionnement s'équilibre

Vote à l'unanimité

## **6 – Désignation de nouveaux délégués au sein du SIVOM et d'AQUAVESC (pour remplacer Danièle Scheffer)**

Arrivée de Mme Braems à 19h56

### Extrait des délibérations

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n° 25\_2020 du 15 juin 2020,*

*Vu la démission de Mme Danièle SCHEFFER de ses fonctions de conseillère municipale et adjointe au maire,*

*Considérant les syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune,*

*Considérant qu'il convient de désigner parmi les conseillers municipaux des délégués titulaires ainsi que pour certaines structures, des délégués suppléants,*

*Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein du SIVOM et d'AQUAVESC, suite à la démission de Mme Danièle SCHEFFER, déléguée suppléante,*

*Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,*

*Le Conseil municipal,*

- 1) *DECIDE de renoncer au scrutin secret, à l'unanimité*
  
- 2) *DESIGNE*
  - *Monsieur Bertrand DEGRAVE délégué suppléant au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM), en remplacement de Mme Danièle SCHEFFER*
  
  - *Madame Priscille SOURIAU déléguée suppléante au sein d'AQUAVESC, en remplacement de Mme Danièle SCHEFFER*

*Vote à l'unanimité*

## **7 - Questions diverses**

Néant.

## 8 – Décisions du Maire

- **Convention CIG Médecine préventive 2021**

La commune de Chavenay accepte la proposition de convention du Centre interdépartemental de gestion renouvelant pour trois ans l'adhésion de la commune à la mission de médecine préventive.

- **Contrat de services avec la société Hélios Prod**

La commune de Chavenay accepte la proposition de contrat (deux ans renouvelables par tacite reconduction) de la société de services Hélios Prod sise 8 rue du Belvédère 92370 CHAVILLE pour la maintenance des installations photovoltaïques (montant : 564 € TTC par an).

- **Contrat de services avec la société Control 3D**

La commune de Chavenay accepte la proposition de contrat (un an renouvelable par tacite reconduction) de la société Control 3D sise 16 rue des Louveries 78310 COIGNIERES pour la lutte antiparasitaire contre les rats et les souris (montant : 1044 € TTC par an).

Mme le Maire rappelle qu'il incombe aux habitants de mener les actions de dératisation chez eux. La présence des rats est favorisée par les composteurs et les poules.

- **Contrat de services BIES BL Connect avec la société SEGILOG**

La commune accepte la proposition de la société SEGILOG sise rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE-BERNARD renouvelant pour trois ans l'abonnement au service de transmission dématérialisée de données comptables, pour un montant global forfaitaire de 480 € TTC par an.

## 9 – Informations diverses

- Vingt années passées au service des Chavenaysiens et des différentes équipes municipales : ceux qui l'ont côtoyée de près ou de loin connaissent son sens du service public, son engagement professionnel et son sourire.  
C'est sur un bilan de mi-carrière très positif qu'Aurélié Jory, notre secrétaire générale de mairie, a décidé de relever le défi d'un nouveau départ en dehors de la fonction publique. Elle quitte donc son poste à la mairie de Chavenay après avoir accompagné les nouveaux élus dans leurs premiers mois de mandat comme elle l'avait décidé.  
Nous la remercions pour son professionnalisme, son dévouement, son efficacité, sa disponibilité, sa gentillesse et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de succès.
- Madame le Maire rend compte de la session du Conseil communautaire du 20 octobre : M. Patrick Loisel, maire de Feucherolles, succède à M. Laurent Richard à la présidence de la communauté de communes Gally-Mauldre. Le bureau comprendra six vice-présidents : M. Laurent Richard, maire de Maule, M. Gilles Studnia, maire de Saint-Nom-la-Bretèche, M. Adriano Ballarin, maire de Crespières, Mme Myriam Brenac, maire de Chavenay, Jean-Bernard Hetzel, maire de Bazemont et Mme Nathalie Cahuzac, maire de Mareil-sur-Mauldre.
- Mme Brenac et M. Charron font le point sur le projet de création d'un rond-point au Haut du Moulin, à Villepreux : destiné à offrir un débouché au nouveau lotissement et à permettre aux bus de manœuvrer, cet aménagement risque de susciter un trafic intense sur la route de l'aérodrome en direction de Chavenay. C'est pourquoi, en accord avec la municipalité de Villepreux et la communauté urbaine de Saint-Quentin-en-Yvelines, la voie sera mise en sens interdit à partir de l'aérodrome en direction de Chavenay pour tous les véhicules à moteur à l'exception des engins agricoles. NB : en raison des travaux, la route sera complètement fermée au-delà de l'aérodrome du 9 au 14 décembre : une signalisation sera mise en place.
- Mme Canet donne des précisions sur la préparation du repas des aînés, qui se tiendra au golf de Feucherolles le 20 novembre (les élus assureront le covoiturage en fonction des besoins).

- Mme Accabat rend compte de la préparation du marché de Noël, qui se tiendra à la Ferme Brillon le 4 décembre de 14h à 19h et sera suivi d'un concert de la chorale Voix Si, Voix La. Les passes sanitaires seront contrôlés. Les bénéficiaires de la soirée iront à l'association « Mon cartable connecté » qui permet à des enfants hospitalisés de suivre des cours à distance.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h15 devant le monument aux morts de Chavenay, en présence du sous-préfet, puis à partir de 11h à Saint-Nom-la-Bretèche.
- Mme Ackermann rend compte du pot des nouveaux arrivants qui s'est tenu à la Mairie le 23 octobre, 60 personnes y ont participé. A cette occasion ont été remises des médailles de la famille et des médailles du travail.
- Mme Ackermann fait ensuite le point sur la préparation du nouveau Défi Zéro Déchet : il sera organisé au début de l'année prochaine, quand seront entrées en service les nouvelles installations de traitement des ordures qui permettront de recycler les plastiques souples.
- Monsieur Fougères précise que l'application mobile, complémentaire au nouveau site Internet de la mairie, sera très prochainement disponible.
- Monsieur Fougères informe le conseil qu'une réunion avec les référents de quartier aura lieu le 25 novembre 2021. Les sujets abordés seront principalement axés sur les travaux.
- M. Charron fait part de dépenses d'équipement imprévues (achat d'un nouveau tracteur, le précédent ayant rendu l'âme) et des travaux de réfection du toit de l'église, qui ont pris un certain retard ; des projets de réfection de voirie sont en préparation pour le quartier de Mézu, le Chemin du Bois, le Vallon de Chavenay et la rue de la Fontaine Magnant. Notre bureau d'études 2IDF a été mandaté pour cette mission qui nécessite également des relevés topographiques par un géomètre expert pour les quartiers de Mézu et le Chemin du Bois afin de bien déterminer les limites publiques-privées des rues. Le projet le plus simple et le plus avancé aujourd'hui concerne le Vallon de Chavenay. Une revue détaillée des besoins sera faite prochainement avec les représentants de l'ASLVC.  
Pour le quartier de Mézu et le Chemin du bois, une fois les relevés topographiques faits, le bureau d'études 2IDF pourra établir des pré-projets qui seront présentés aux riverains pour consultation. La réfection de la rue de la Fontaine Magnant présente des contraintes techniques plus compliquées. Plus de temps sera donc nécessaire pour mener à bien les études nécessaires.
- Aérodrome : M. Gompertz rend compte de la Commission consultative de l'environnement (CCE) qui s'est tenue à la sous-préfecture le 20 octobre. Le sous-préfet a demandé qu'une version actualisée de la Charte lui soit soumise pour la fin de l'année. La mairie organisera des réunions avec les associations concernées.
- Quartier des Arches : la signature du contrat de vente devrait intervenir mercredi pour peu qu'un unique document manquant soit parvenu aux mains du notaire. Bouygues a prévenu les acheteurs qu'il pourrait y avoir un retard de six mois dans la livraison (mais l'entreprise espère que ce ne sera pas le cas).
- Coupures d'électricité : elles sont dues à des travaux de maintenance d'Enedis. Le jeudi 2 décembre, des coupures se produiront entre 9h et 17h dans le quartier Ferme de Mortmoulin.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 22h20

Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie

**Prochain Conseil Municipal :**  
**Lundi 13 décembre 2021**